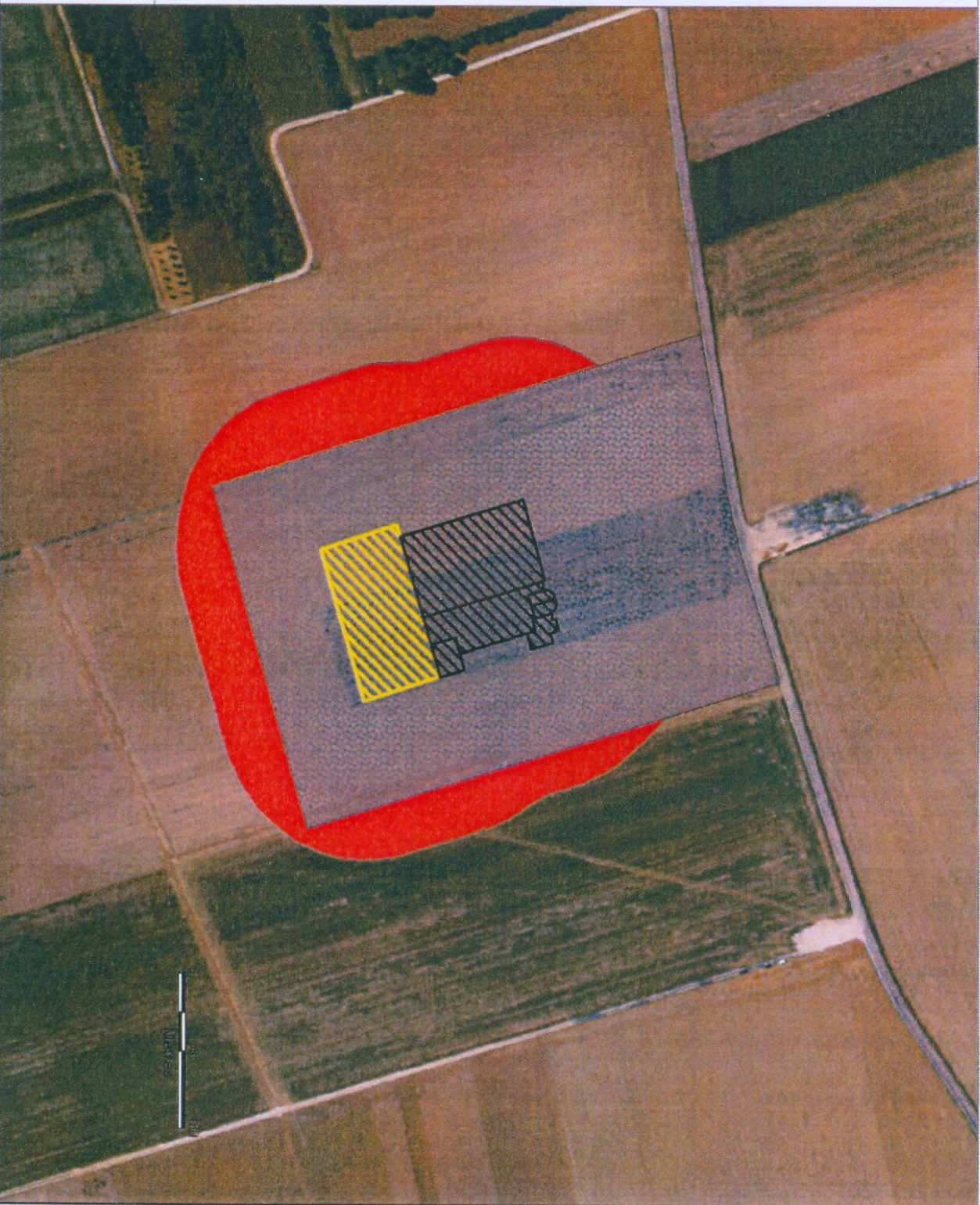


# Plan de Prévention des Risques Technologiques : Société Soufflet à FONTAINE-MACON (10)

## Zonage réglementaire

- Légende**
- Zone rouge (r)
  - Zone grisée (G)
  - Bâtiments existants
  - Bâtiments en projet



### Note méthodologique

Le zonage réglementaire et le règlement associé sont l'aboutissement de la démarche. Ils expriment les choix issus de la phase de stratégie du PPR-T, fondés sur la connaissance des aléas, des enjeux exposés, de leur niveau de vulnérabilité et des possibilités de mise en œuvre de mesures supplémentaires de réduction des risques à la source.

Le zonage réglementaire permet de représenter spatialement les dispositions contenues dans le règlement et constitue l'aboutissement de la réflexion engagée avec les différents acteurs associés à la démarche.

Sources  
@IGN BDORTHO, @IGN BDCAUTO

Réalisation  
DCEVSEEBEDJ Mars 2009